

AVENANT N°4 AUX INSTRUCTIONS DE COURSE BREST ATLANTIQUES 2019

MODIFICATION GENERALE :

Le départ prévu le dimanche 3 novembre 2019 est reporté au mardi 5 novembre à 11h00.
Toutes les références ou occurrences à la date initiale du départ dans les instructions de course devront être remplacées par la date officielle du nouveau départ

4 PROGRAMME

Supprimer et remplacer par :

- Briefing départ lundi 4 novembre à 10h00
- Heure de départ mardi 5 novembre à 11h00

7 ZONES DE COURSE [DP]

Supprimer et remplacer par :

Les bateaux quitteront leur poste d'amarrage mardi 5 novembre à partir de 07h30

7.1 Supprimé et remplacé par :

La zone de départ sera située en mer d'Iroise à proximité de la bouée cardinale chaussée de Sein.

7.2 Article supprimé

8 PARCOURS [DP]

8.1 Parcours de BREST ATLANTIQUES

Supprimer et remplacer par :

- Ligne de départ BREST ATLANTIQUES (Bateau Comité à tribord - Bouée cardinale chaussée de Sein à bâbord)
- Archipel des îles Cagarras et ses écueils à contourner en laissant à bâbord : île Laje de Cagarra, île Cagarra, île de Palmas, île Comprida, île Filhote. (Annexe parcours)
- Ile Robben Island et la cardinale sud Robben Island (33° 50' 400 S / 018° 23' 100 E) à contourner en les laissant à bâbord (Annexe parcours)
- Ligne d'arrivée Brest : alignement entre le sémaphore de la pointe Saint Mathieu (48° 19' 8 N / 004° 46' 3 W) et le sémaphore du Toulinguet (48°16' 8 N / 004° 37' 7 W).

Les bateaux ne doivent pas naviguer dans les zones interdites à la navigation et les DST de Ouessant, Scilly Ouest et Sud, Cap Finisterre, Cap Roca, Cap Saint Vincent, Canaries Est et Ouest dont les coordonnées sont précisées en annexe.

Ajouter : ZEG (Zone Exclusion Glace): Ligne matérialisée par des segments loxodromiques qui relient des points virtuels.

Cette zone représente un obstacle.

La modification des coordonnées d'un point virtuel de la ZEG ne sera plus possible après le passage de l' Archipel des îles Cagarras et ses écueils.

La version 1 de la ZEG est publiée dans les annexes de l'avenant n° 4.

Toutes ces zones représentent un obstacle.

Un bateau rentrant dans la ZEG doit corriger son infraction par la méthode suivante:

Le point par lequel il est entré dans la ZEG devient un waypoint supplémentaire de cette zone pour le bateau; ce dernier doit laisser ce waypoint à tribord aussitôt que raisonnablement possible.

8.2. Escales techniques

8.2.1 Concurrents en retard

Supprimer et remplacer par :

Les concurrents en retard sont ceux qui n'ont pas pris le départ avant la fermeture de la ligne (60 minutes après le signal de départ).

Leur parcours est le même parcours que le parcours défini ci-dessus.

Le bateau sera considéré comme étant en course à partir de la ligne délimitée par le segment :

- Position GPS du bateau comité au moment du départ à tribord - Bouée cardinale chaussée de Sein à bâbord.

Pour tous les bateaux, le temps de course sera toujours calculé à partir du signal de départ de la course.

9 DEPART

9.1 Le départ sera donné le mardi 5 novembre 2019 à 11h00.

9.3 Supprimer et remplacer par :

Les signaux de départ seront envoyés sur le bateau comité arborant un pavillon FFVoile à une extrémité la ligne de départ.

La ligne de départ sera matérialisée entre le mat arborant un pavillon orange sur le bateau comité à l'extrémité tribord et le côté parcours de la bouée cardinale chaussée de Sein à bâbord.

En cas de conditions défavorables, le bateau comité pourra maintenir sa position au moteur. Cela ne peut faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

9.5 Supprimer et remplacer par :

Un concurrent qui n'a pas pris le départ 60 minutes après le signal de départ sera considéré comme partant retardé. Il pourra prendre le départ en franchissant l'alignement : Position GPS du bateau comité au moment du départ à tribord - Bouée cardinale chaussée de sein à bâbord après accord du Comité de course et de la Direction de course (IC 8.2.1)

9.6 Supprimer et remplacer par :

Le port d'un EIF (brassière ou gilet de sauvetage) sera obligatoire le 5 novembre dans la zone de départ.

11 TEMPS LIMITE – ABANDON [DP]

11.1 Supprimer et remplacer par :

La ligne d'arrivée sera fermée le 20 Décembre 2019 à 23h00 (heure française), soit 45 jours après le départ de la course.

Un suivi sécurité continuera d'être assuré pour les bateaux arrivant après le temps limite.

17 SEMI RIGIDES D'ASSISTANCE DES CONCURRENTS

Supprimer et remplacer par

- Un briefing pour les semi rigides d'assistance sera organisé le lundi 4 novembre à 11h30.
- Il est rappelé que, conformément à la législation, les semi rigides d'assistance devront porter assistance, si nécessaire, à tout bateau, concurrent, spectateurs, passagers, etc... qui en ferait la demande.

ANNEXE 3 - ZONES INTERDITES

Ajouter

8 ZEG (Zone Exclusion Glace)

Mark:	Latitude:	Longitude:
1	40°00.00'S	036°00.00'W
2	40°00.00'S	034°00.00'W
3	40°00.00'S	032°00.00'W
4	40°00.00'S	030°00.00'W
5	40°00.00'S	028°00.00'W
6	40°00.00'S	026°00.00'W
7	40°00.00'S	024°00.00'W
8	40°00.00'S	022°00.00'W
9	40°00.00'S	020°00.00'W
10	40°00.00'S	018°00.00'W
11	40°00.00'S	016°00.00'W
12	40°00.00'S	014°00.00'W
13	40°00.00'S	012°00.00'W
14	40°00.00'S	011°00.00'W
15 Gough Island	40°15.00'S	009°52.00'W
16	43°00.00'S	009°52.00'W
17	43°00.00'S	008°00.00'W
18	43°00.00'S	006°00.00'W
19	43°00.00'S	004°00.00'W
20	43°00.00'S	002°00.00'W
21	43°00.00'S	000°00.00'E
22	43°00.00'S	002°00.00'E
23	43°00.00'S	004°00.00'E
24	43°00.00'S	006°00.00'E
25	43°00.00'S	008°00.00'E
26	43°00.00'S	010°00.00'E
27	43°00.00'S	012°00.00'E
28	43°00.00'S	014°00.00'E
29	43°00.00'S	016°00.00'E
30	43°00.00'S	018°00.00'E
31	43°00.00'S	020°00.00'E

ANNEXE 4 - PLOMBAGE DU MOYEN DE PROPULSION

Supprimer et remplacer par :

PLOMBAGE DU MOYEN DE PROPULSION

Les arbres d'hélice seront plombés pendant la course.

Chaque concurrent devra :

- Effectuer un auto-plombage en mer avant 18H00 heure française (TU+1) le 5 novembre 2019 selon les modalités prévues ci-dessous :

Le plombage de l'arbre moteur du bateau sera fait après avoir quitté le port par un auto-plombage : Lors des contrôles des équipements de sécurité, le préparateur et/ou le concurrent définissent avec le Contrôleur d'équipement Course au large ou le Comité technique le meilleur endroit pour l'installation du système de plombage sur son bateau.

Quatre scellés numérotés ainsi que le mode d'emploi seront remis au préparateur et/ou au concurrent lors du briefing de départ, le lundi 4 novembre 2019 à 10h00.

Après la mise en place du scellé numéroté, le concurrent réalise une ou plusieurs photos numériques de celui-ci montrant clairement **le scellé en position et le numéro lisible**.

A la demande de la Direction de course, un scellé en place pourra être rompu et remplacé ultérieurement. Dans ce cas, le concurrent devra envoyer avant et après le changement les photos numériques des scellés à la Direction de course et au Comité technique.

La(les) photo(s) des scellés (s) sera(ont) envoyée(s) par mail par le concurrent au Comité technique : jlgauthier72@gmail.com ET à la Direction de course dc@brestatlantiques.com avant le 5 novembre à 18h00, heure française (TU+1).

ANNEXE 6 - ANNEXE AUDIOVISUELLE

Supprimer et remplacer par :

Moyens audiovisuels sur le départ du 5/11 Large de Brest :

1 caméra Shotover Hélico
1 caméra Stabilisé Hélico

Il est demandé au media man de chaque Ultim d'envoyer dès que possible +-1 minute d'images vidéo onboard du départ sur le FTP de la production audiovisuelle afin que la production de Brest Atlantiques puisse distribuer ces images aux diffuseurs mardi 5/11 avant 17h.

Contact Production : Néfertiti Production – Hervé Borde – 06 09 67 85 52 – hborde@nefertiti-prod.com

- Envoi exclusif sur le FTP de Brest Atlantiques de l'ensemble des images, sons et programmes en mode « fichier » (veille réception de 7h. à 22h. HF et 24/24 si urgence).
- Contacts : hborde@nefertiti-prod.com – Mobile : +33 6 09 67 85 52
- Contact@k-conseil.fr – Mobile : +33 6 98 01 63 82
- Les visioconférences (direct) peuvent être effectuées par chaque Ultim avec les correspondants de leurs choix en informant la Direction de Course (via mail) à minima 2 heures avant chaque visioconférence.
- Envoi quotidien (pour réception sur le FTP si possible avant 15h. UTC) de 2 minutes d'images et interviews équipage sur le FTP de Brest Atlantiques (le contenu souhaité de ces envois quotidiens sera communiqué ultérieurement).
- Tournage des points de passage (Rio / Le Cap) par le media man du bord.
- Accueillir à bord la production audiovisuelle de Brest Atlantiques après le passage de la ligne d'arrivée ou dans son port d'arrivée après son abandon.

4. Droits :

- Les images et sons tournés par la production audiovisuelle de Brest Atlantiques peuvent être exploités par chaque Ultim pour toutes exploitations (hors pub et droits commerciaux) ce, sans limitation de durée et de territoire sur tous supports connus ou inconnus à ce jour.
- L'ensemble des images et sons produits par chaque Ultim peut être exploité par Brest Ultim Sailing pour toutes exploitations (hors pub et droits commerciaux) qui concourt à la promotion de Brest Atlantiques ce, pour une durée de 8 ans sans limitation de territoire sur tous supports connus ou inconnus à ce jour.

BREST ATLANTIQUES

- La Classe Ultim 32/23 pourra exploiter des images et sons produits par chaque Ultim pour toutes exploitations (hors pub et droits commerciaux) dans le cadre de la promotion de Brest Atlantiques mais ce, uniquement après l'obtention préalable écrite de chaque Ultim.
- Les images et sons produits par chaque Ultim pourront être mis à la disposition des partenaires de Brest Atlantiques pour toutes exploitations étroitement liées à leur contrat de partenariat sur cette édition 2019 mais uniquement après l'obtention préalable écrite de chaque Ultim (hors pub et droits commerciaux).
- Droits commerciaux : avant toute vente d'image, les parties prenantes (Brest Atlantiques et l'Ultim concerné) se rapprocheront afin de fixer les conditions financières de la cession d'exploitation. Le prix de cette cession de l'extrait concerné sera fixé au tarif en vigueur généralement appliqué en fonction de l'exploitation (support, durée, territoire).

L'ayant droit source (L'Ultim ou Brest Atlantiques) disposera d'un droit de véto lui permettant la non-cession de l'image ou de la séquence concernée.

Le 2 novembre à 19H00

Romain Gautier

Président du jury



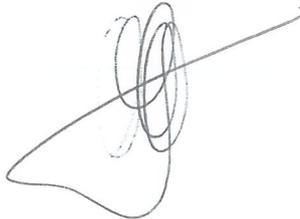
Jean Luc Gauthier

Président Comité Technique



Olivier Le Guic

Président du comité de course



Jacques Caraes

Directeur de course

